

Le 11 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 11 juillet 2023 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, Madame la conseillère Annie Levasseur sous la présidence de Madame Nathalie Picard, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2023-07-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2023-07-110

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2023-07-111

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE MAI 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires de mai 2023 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation (OH) Kamouraska Est, division de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, avec un revenu estimé à 27 163 \$, des dépenses à 55 116 \$ et un déficit de 27 953 \$. La Société d'habitation du Québec (SHQ) versera une contribution de 25 158 \$.

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à déboursier 10% du déficit prévu, soit un montant de 2 795 \$.

2023-07-112

APPUI AUX TOURNÉES DE SPECTACLES EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE lors des étés 2021 et 2022, la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon a organisée quelques tournées de spectacles extérieurs gratuits pour plusieurs municipalités au Kamouraska dont Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE ces événements ont été particulièrement appréciés par les citoyens et citoyennes, l'administration et les élu.es ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager de telles prestations afin de bonifier l'offre de culture pour les résident.es ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal appui la demande de Madame Ouellet, directrice générale de la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, afin d'appliquer au nouveau programme permettant la reconduction des tournées de spectacles extérieurs au sein des municipalités du Kamouraska.

2023-07-113

APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE TRANS-APTE

ATTENDU QU'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région ;

ATTENDU QUE Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC ;

ATTENDU QUE Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition ;

ATTENDU QUE Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition ;

ATTENDU QUE les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport ;

ATTENDU QUE le redéploiement de de l'offre de transport permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous ;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités ;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social ;

ATTENDU QUE le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi ;

ATTENDU QUE le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de

transport sur le territoire où 30% de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34% en 2028) (ISQ) ;

ATTENDU QUE Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE le programme fédéral finance 80% de l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie vivement Trans-apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

2023-07-114

VENTE DE MEUBLES DE LA CAISSE

CONSIDÉRANT l'appel de propositions que la Municipalité a envoyé à la population, via le journal l'Écho de la Pinière dans l'édition de juin 2023, afin de se départir de différents meubles dans le bâtiment de la Caisse ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour le « Bureau #1 » tel que décrit dans l'appel de propositions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Guy Pelletier le « Bureau #1 » au prix proposé soit 105 \$.

2023-07-115

ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE LA POMPE

CONSIDÉRANT QUE la pompe de la station de pompage des eaux usées du rang Du Moulin a cessé de fonctionner et qu'il n'est pas possible de la réparer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine la dépense pour l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe pour la station de pompage des eaux usées du rang Du Moulin, auprès des Entreprises Camille Ouellet au montant de 4 124,89 \$ excluant les taxes.

2023-07-116

FORMATION DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE les animateurs et animatrices du camp de jour de la municipalité doivent suivre certaines formations comme le DAFA et les premiers soins afin de répondre aux normes et assurer un service de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années la municipalité payait le coût des formations, mais ne rémunérait pas les heures ;

CONSIDÉRANT la demande des animateurs et animatrices du camp de jour afin que leurs heures de formation soient rémunérées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la demande des animateurs et animatrices du camp de jour que leurs heures de formation soient rémunérées, et ce, pour un montant estimé à 1 300 \$.

QUE ledit montant soit payé à même le budget du camp de jour, et ce, pour les prochaines années aussi.

2023-07-117

PROJET DE COMPLEXE MULTISPORTS DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière a mandaté un comité afin de réfléchir à l'avenir du bâtiment, communément appelé, l'ancien aréna ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse par une firme d'architecte, l'option de conserver, rénover et réaménager le bâtiment en complexe sportif a été retenue ;

CONSIDÉRANT QUE des consultations auprès des différents utilisateurs ont permis d'améliorer et de bonifier les aménagements proposés afin que ceux-ci répondent le mieux possible à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce qui a été recommandé au terme desdites consultations, le projet de Complexe Multisports comporterait trois surfaces différentes afin de répondre aux besoins exprimés par les différents usagers : une surface synthétique, une surface de dek hockey et un dojo, ainsi que des vestiaires sportifs ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports représente une nouvelle offre de service de loisir qui se démarque des autres infrastructures municipales, puisque non offerte dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports abriterait des installations et des services mieux adaptés et plus accessibles aux besoins des organismes sportifs du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports répond à un besoin de multiplier l'offre de service et de loisir, qui a été exprimé par les entreprises, et ce, afin de les aider à attirer de nouveaux talents ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports contribuerait à l'attractivité et à la rétention des familles et des jeunes professionnels afin de les inciter à s'établir dans notre région ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports contribuerait à bonifier l'offre sportive de la Ville, laquelle est déjà reconnue comme un pôle régional à cet égard, en plus de contribuer à promouvoir de saines habitudes de vie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie la réalisation du projet de la Ville de La Pocatière pour la transformation de l'ancien aréna en Complexe Multisports.

2023-07-118

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Association du cancer de l'Est du Québec – 50\$
- Mira – 80\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2023-07-119

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	7 650,71 \$
- Liste des comptes à payer :	66 128,27 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juin 2023 :	<u>37 848,91 \$</u>
TOTAL :	111 627,89\$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juin 2023.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-07-120 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h31

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse